

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 3 octobre 2008  
(convocation du 22 septembre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Trois Octobre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick (à cpter de 12 h 00)	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 15)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)	M. PALAU Jean-Charles à M. BOUSQUET Ludovic
Mme. BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle (jusqu'à 10 h 55)	M. REIFFERS Josy à M. DELAUX Stéphan
Mme CAZALET à Mme PARCELLIER Murielle (à cpter de 12 h 00)	M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas	M. ROUYEYRE Matthieu à Mlle. DELTIPLE Nathalie
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita	M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 11 j 35)
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure	M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie (à cpter de 9 h 50)	Mme. WALRYCK Anne à M. MOGA Alain
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique	

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Fermeture programmée des services communautaires - Proposition d'adoption  
du principe - Décision**

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Une démarche visant à adopter le principe de fermeture programmée certains jours pour certains services communautaires non directement liées à une activité essentielle de proximité avec les usagers a été entamée par notre Etablissement.

Les jours prioritairement concernés par cette mesure présentent un profil particulier notamment sur leur positionnement, il s'agit de jours travaillés isolés entre 2 jours non travaillés (notion de ponts) en période de vacances scolaires.

Cette démarche repose sur le constat suivant :

- un fonctionnement dégradé ces jours-là avec des difficultés à assurer la présence de 50% des effectifs ;
- un fonctionnement de service réduit du fait de l'absence importante dans les autres services ces jours là ;
- une mobilisation plus importante des ressources en personnel lorsqu'elles sont le plus utiles ;
- une source d'économie potentielle par gain de frais de fonctionnement (restauration des agents ; consommation d'énergie ; gardiennage) tout en permettant une meilleure adéquation entre les besoins et les moyens de la collectivité ;

Le principe de cette mesure est de s'appliquer à l'ensemble des services communautaires avec toutefois la continuité de l'activité pour ceux dont les secteurs d'activité les conduisent à délivrer des prestations dans un temps réglementé ou qui sont rendues avec un objectif de salubrité et/ou de sécurité ainsi que de ceux qui participent à la production d'un service marchand ou bien encore qui assurent des missions de façon continue 7j/7.

Après prise en compte des observations formulées lors de l'examen de ce dossier en séance des CTP du 31 janvier et 5 septembre 2008 ainsi qu'à l'éclairage du fonctionnement des services communautaires lors des journées des vendredis 2 et 9 mai 2008 lequel fait

apparaître qu'une majorité d'agents a déposé un droit à congé sur ces jours là, il vous est proposé d'adopter ce principe de fermeture générale des services communautaires pour les jours considérés selon les principes ci-après exposés.

Seuls fonctionneront les services qui sont appelés en temps normal à exercer des missions le samedi.

Les moyens affectés et le niveau de service public rendus seront équivalents à ceux déployés le samedi.

Pour les autres services, le régime d'astreinte tel qu'il a été adopté par notre établissement et qui est habituellement appliqué le samedi sera mis en place lors des journées de fermeture.

Afin de garantir le respect du temps de travail acté par délibération du 19 avril 2002 relatif à la mise en place de l'ARTT à la Communauté Urbaine de Bordeaux, les droits à congés exceptionnels des agents excédant les obligations statutaires seront réduits à proportion du nombre de jours de fermeture envisagés pour les agents concernés.

Les jours concernés seront fixés chaque année par voie d'arrêter de Mr le Président de la CUB après avis du comité technique paritaire.

Il est proposé sur la base de ces principes, de mettre en place à titre expérimental pour les années 2008 et 2009 cette mesure.

Le calendrier des jours concernés, positionnés en périodes de vacances scolaires, serait le suivant :

Pour l'année 2008 :

- le vendredi 26 décembre.

Pour l'année 2009 :

- le vendredi 2 janvier ;
- le lundi 13 juillet.

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir décider la mise en place de cette mesure, qui a été soumise à l'avis des membres du comité technique paritaire du 5 septembre 2008.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

MM. BOUSQUET et PALAU votent contre.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 3 octobre 2008,

?
?

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. BERNARD SEUROT

